



Recommandation 837 (1978)¹

Méthodes propres à améliorer la santé bucco-dentaire

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant la Résolution (74) 6 du Comité des Ministres, sur les méthodes propres à améliorer la santé bucco-dentaire ;
2. Considérant que les déclarations de ladite résolution relatives à l'importance de la santé bucco-dentaire, à la fréquence des maladies bucco-dentaires et à leurs graves implications financières, sociales et psychologiques conservent toute leur valeur ;
3. Notant que les résultats des recherches complémentaires concernant les méthodes de prévention donnent encore plus de poids à la partie du dispositif dans laquelle il est recommandé aux gouvernements de prendre en considération les recommandations énoncées à l'annexe B de la résolution ;
4. Rappelant que le Comité des Ministres invite les gouvernements à informer tous les cinq ans le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe des suites qu'ils ont données à la Résolution (74) 6,
5. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements membres à envoyer leurs premières réponses en 1979 en vertu de ladite résolution.

A cet effet le Comité des Ministres devrait :

- a. établir un questionnaire avant la fin de 1978, afin de faciliter la collecte d'informations comparables - en provenance des gouvernements - relatives à la prévention des maladies bucco-dentaires ;
- b. charger un groupe restreint d'experts de faire en sorte que le questionnaire satisfasse aux critères scientifiques de l'interprétation des données ;
- c. d'inviter des experts de l'Organisation mondiale de la santé à faire partie du groupe, prenant ainsi acte des informations réunies par l'OMS et d'autres organismes ;
- d. convoquer à nouveau ultérieurement le groupe d'experts, éventuellement élargi, pour procéder à l'analyse des réponses, dans le but d'indiquer aux Etats membres quelles mesures ou quels systèmes ont été mis en oeuvre avec succès dans d'autres Etats membres, y compris les mesures d'information du public quant aux effets néfastes de certains produits alimentaires sur l'hygiène dentaire ;
- e. étudier les éventuelles recommandations du groupe concernant la recherche appliquée ayant un caractère d'urgence, afin d'encourager ladite recherche.

1. Voir [Doc. 4180](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 7 juillet 1978.

